

Le 24 mars 2016

L'an deux mille seize, le 24 mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de CORBELIN (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René VIAL, Maire.

- Nombre de conseillers en exercice : 19

- Date de la convocation : 18 mars 2016

PRESENTS :

	PRESENT	ABSENT
VIAL René, Maire	X	
FAVEL Monique, 1 ^{ère} Adjointe	X	
LAGACHE Michel, 2 ^{ème} Adjoint	X	
BERGER Béatrice, 3 ^{ème} Adjointe	X	
DIAZ Yves, 4 ^{ème} adjoint	X	
LAJON Marie-Hélène	X	
DEVOISIN épouse MAZUYER Annick	X	
AUBENEAU épouse CARRIAS Claude		X
GUILLERMARD Frédéric	X	
MANON François	X	
DEBIEZ Yvon		X
JACQUEMIN Isabelle	X	
PENVEN Gwénaël		X
LANTUEJOL Jérôme		X
SANTUS Aurélie	X	
GEHIN Frédéric	X	
MEYER Grégory	X	
DELBEGUE Hervé		X
DEPLANQUE Karine	X	

Pouvoirs :

Gwénaël PENVEN a donné son pouvoir à René VIAL,
Jérôme LANTUEJOL a donné son pouvoir à Aurélie SANTUS,
Yvon DEBIEZ a donné son pouvoir à Béatrice BERGER,
Claude CARRIAS a donné son pouvoir à Michel LAGACHE

Le Maire annonce qu'à la suite de la démission du Conseil Municipal de Monsieur Bernard SCHONG le 19 février dernier, ce dernier est remplacé par Mme Karine DEPLANQUE à qui il souhaite la bienvenue.

Les Conseillers présents, soit 14 à l'ouverture de la séance, représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 19, ayant atteint le quorum, il a été procédé à l'ouverture de la séance et à la nomination du secrétaire élu parmi les conseillers, à savoir Béatrice BERGER.

Approbation du compte rendu de la dernière réunion :

Approbation à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

- Décisions prises dans le cadre de la délégation,
- installation de Mme Deplanque au sein du conseil à la suite de la démission de Bernard Schong,
- Compte de gestion 2015,
- Compte administratif 2015,
- Débat d'orientation budgétaire.

- Décisions prises dans le cadre de la délégation

Décision n° 2016-04 : MAPA : mission de programmation urbaine, paysagère, architecturale et économique dans le cadre du développement du centre village

Vu l'avis d'information publié à l'Essor le 11 décembre 2015,

Vu l'analyse des candidatures et des offres,

DECIDE

Article 1er : de confier la mission de programmation urbaine, paysagère, architecturale et économique dans le cadre du développement du centre village au cabinet d'études REFLEXITE dont le siège est situé 71 rue Bugeaud à LYON 6ème arrondissement et mandataire du groupement d'entreprises conjoint composé de REFLEXITE/ A(MO)TITUDE/ ARTER et ADEQUATION ;

Article 2 : de signer le marché à procédure adapté avec ce groupement d'entreprises conjoint pour la tranche ferme d'un montant de 35 850€ HT.

Il est prévu 3 tranches conditionnelles qui seront éventuellement affermies en cours d'exécution du marché.

Délibération n° 2016-2-1 : Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2015 – budget principal

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur René VIAL, Maire

-après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

-après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015;

-après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

-statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

-statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

-statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

-DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération n° 2016-2-2 : Compte Administratif 2015 - affectation du résultat de l'exercice 2015

Après présentation des résultats, conformes au résultat d'exécution du budget principal transmis par le comptable de la commune,

Le Maire s'est retiré de la salle du conseil,

Mme Favel, première adjointe, prend la présidence du conseil et soumet au vote le compte administratif :

Le conseil municipal a procédé au vote du Compte Administratif : ce dernier l'a accepté
A l'unanimité

Les conseillers ont ensuite signé les trois exemplaires du compte administratif.

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2015, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

-un résultat de clôture de la section de fonctionnement excédentaire de : 501 555.78 €

-un résultat de clôture de la section d'investissement déficitaire de : 138 629.53 €

De plus, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

-en dépenses pour un montant de : 189 100 €

-en recettes pour un montant de : 24 600 €

D'où un déficit pour les restes à réaliser de 164 500 €.

Le résultat de clôture de la section investissement est le suivant :

-138 629.53- 164 500 = -303 129.53 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2015 de la manière suivante :

-compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé pour 303 129.53 €

-ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté pour 198 426.25€

Délibération n° 2016-2-3 : Budget Annexe Location – Compte Administratif 2015– Compte de gestion- affectation du résultat

Le résultat de l'exercice 2015 fait apparaître :

- un résultat de clôture de la section investissement déficitaire de 109 983.04 €

- un résultat de clôture de la section fonctionnement déficitaire de 19 655.81€.

Après présentation des résultats, conformes au résultat d'exécution du budget principal transmis par le comptable de la commune,

Le conseil municipal a procédé au vote du Compte Administratif : ce dernier l'a accepté à l'unanimité. Les conseillers ont ensuite signé les trois exemplaires du compte administratif.

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2015 de la manière suivante :

Le résultat global de la section de fonctionnement étant négatif, le déficit (19 655.81€) est reporté en dépense de fonctionnement (compte 002).

Le besoin de financement de la section d'investissement (109 983.04€) est reporté en dépense d'investissement (compte 001).

Débat d'orientation budgétaire :

Le Maire fait une présentation des différentes opérations d'investissements avec le montant budgétisé 2015, le réalisé et le listing des dépenses engagées ainsi que les nouvelles opérations à programmer.

Concernant la programme d'étude de programmation urbaine, Grégory Meyer estime que le coût d'une telle étude est exorbitant d'autant qu'elle ne produit rien de concret : il ne remet cependant pas en cause son montant qui correspond au marché actuel même s'il trouve les tarifs pratiqués très élevés.

La séance est levée à 21 heures 10

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN DESIGNES CI-DESSUS ET ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS

	Signature
VIAL René, Maire	
FAVEL Monique, 1 ^{ère} Adjointe	
LAGACHE Michel, 2 ^{ème} Adjoint	
BERGER Béatrice, 3 ^{ème} Adjointe	
DIAZ Yves, 4 ^{ème} adjoint	
LAJON Marie-Hélène	
DEVOISIN Annick	
CARRIAS Claude	
GUILLERMARD Frédéric	
MANON François	
DEBIEZ Yvon	
JACQUEMIN Isabelle	
PENVEN Gwénaél	
LANTUEJOL Jérôme	
SANTUS Aurélie	

GEHIN Frédéric	
DELBEGUE Hervé	
MEYER Grégory	
DEPLANQUE Karine	